

Du 30 avril au 14 mai 2010

Veyrier-Etrembières sans frontières

A quelques semaines de la manifestation

Veyrier-Etrembières sans frontières (VE 2010), découvrez en avant première quelques extraits du programme.

Samedi 1^{er} mai

Sortie ornithologique (*détails en p. 12*) et animation bords de l'Arve (*reporté au 08/05 en cas de pluie*).

Descente de l'Arve gratuites (*détails en page 12*). Portes ouvertes des entreprises.

Dimanche 2 mai

Cérémonie œcuménique transfrontalière (*Chapelle Notre-Dame de la Paix – Pas de l'Echelle – lire en page 9*).

Marché aux fleurs et du goût : Veyrier et Pas-de-l'Echelle (*lire en page 9*). Démonstrations sportives, animations multiples.

Samedi 8 mai

Stands aux bords des étangs (*chasse, pêche, syndicat mixte du Salève et la Maison du Salève*).

18h00 Cérémonie de commémoration de l'armistice (Mairie d'Etrembières). Soirée musique et grillades.

Dimanche 9 mai :

Trail du Salève / course pédestre - Arrivée au Pas-de-l'Echelle, restauration animation – Pas de l'Echelle : balade organisée par La Mémoire de Veyrier (*voir pages 9 et 12*).

Initiation pétanque – Fontaine Jules-César / animation, balades en calèche. Concert salle communale de Veyrier.

Dimanche 16 mai

Chorale Eglise du Pas-de-l'Echelle

De nombreuses activités auront lieu du lundi au vendredi durant les deux semaines : Portes ouvertes des entreprises, associations et sociétés, activités sportives, forums, débats, expositions, concerts, théâtre. Nous vous laissons la surprise de découvrir le programme complet prochainement dans vos boîtes aux lettres.

D'autres événements seront organisés durant l'année sous l'égide de VE 2010.

Venez nombreux !

	Veyrier	Etrembières
Les habitants s'appellent :	Les Veyrites	Les Etrembiérais
Principaux bourgs :	Veyrier-village, le Petit-Veyrier, Sieme, les plateaux de Vessy et de Pinchat.	Le chef-lieu, le Pas de l'Echelle
Superficie :	652 hectares	543 hectares
Population :	9782 habitants au 31 12 2009	1609 habitants
Cours d'eau :	Arve, Ruisseau des Marais, Nant de Vessy, Nant de Pinchat	Arve, Eau Belle
Communes riveraines :	Chêne-Bougeries, Thônex, Carouge, Troinex, Genève, Collonges sous Salève, Bossey, Etrembières	Monnetier-Mornex, Bossey, Veyrier, Gaillard, Annemasse
Entreprises :	282	35
Commerces :		
Restaurants :	12	4
Zone d'activités :	néant	1
Exploitations agricoles :	3	2
Exploitations horticoles :	néant	1
Bâtiments publics et/ou remarquables :	Mairie, salle communale, école rose, écoles de Veyrier-village, du Bois-Gourmand et de Pinchat, piscine, centre sportif, église catholique et temple protestant, oratoire cimetière israélite	Mairie, salle des fêtes, château, chapelle, église
Sites remarquables :	Bords d'Arve, Grand-Donzel, Zone des Marais, Bois de Veyrier, Village de Veyrier, Vignoble du Petit-Veyrier et Hameau de Sieme	Salève, téléphérique, fontaine Jules César, bords d'Arve
Nombres d'associations, de clubs sportifs :	40 membres du Cartel des associations de la commune	17
Principales manifestations :	Fête de la petite enfance, Fête des promotions scolaires, 1 ^{er} Août. Vogue.	Pot de l'amitié, Foirefouille, Fête de l'École. 14 juillet, 31 décembre.
Mairie : adresse, téléphone, site internet :	Place de l'Eglise 7, 1255 Veyrier 022/899 1010, 022/899 1020, info@veyrier.ch , www.veyrier.ch	59, Place Marc Lecourrier 74100 Etrembières 04 50 92 04 01, mairie.etrembieres74@wanadoo.fr www.etrembieres74.com
Nombre d'élus :	23 Conseillers municipaux et 3 Conseillers administratifs	15 (Le Maire et les conseillers municipaux)
Durée du mandat :	4 ans	6 ans
Nombre d'employés municipaux :	57 personnes - 45 postes	23 personnes
Nombre d'écoles, classes :	3 écoles publiques et 37 classes - 2 écoles privées	1 groupe scolaire, 7 classes
Information municipale :	Site internet, tout-ménage, Journal de Veyrier tiré à 4.200 exemplaires	Site internet ; Trimestrielle : 1.500 exemplaires. 1 Bulletin d'Information Municipale (BIME) et 3 Feuilles d'Information Municipale (FIMES)
Ouvrages sur la commune :	Livre de l'Histoire de Veyrier	« Etrembières, d'hier à aujourd'hui », « Quelques lignes sur Etrembières »



Le Conseil administratif de Veyrier



Le Maire et les conseillers municipaux d'Etrembières



A la découverte de nos oiseaux

Dans le cadre de la manifestation VE-2010, les communes de Veyrier et Etrembières ont le plaisir d'organiser conjointement une sortie ornithologique avec la participation de guides chevronnés qui vous feront découvrir la faune ailée de nos régions.

Dates

samedi 1^{er} mai 2010
(ou samedi 8 mai 2010 en cas de mauvais temps ; renseignement au numéro 1600).

Rendez-vous

devant la mairie de Veyrier à 8h.

Durée

environ 2h30. Une collation sera offerte après la promenade aux bords de l'Arve.

Itinéraire

Sierne - bords de l'Arve - Iles d'Etrembières (F).



Petit jeu : Reconnaissez-vous cette silhouette ?
(Photo Rolf Staub) Solution en bas de page

Nombre de participants

40 personnes environ divisées en plusieurs groupes, l'observation des oiseaux devant se faire avec discrétion.

Age : à partir de 10 ans.

Equipement

chaussures de marche, jumelles, carte d'identité.

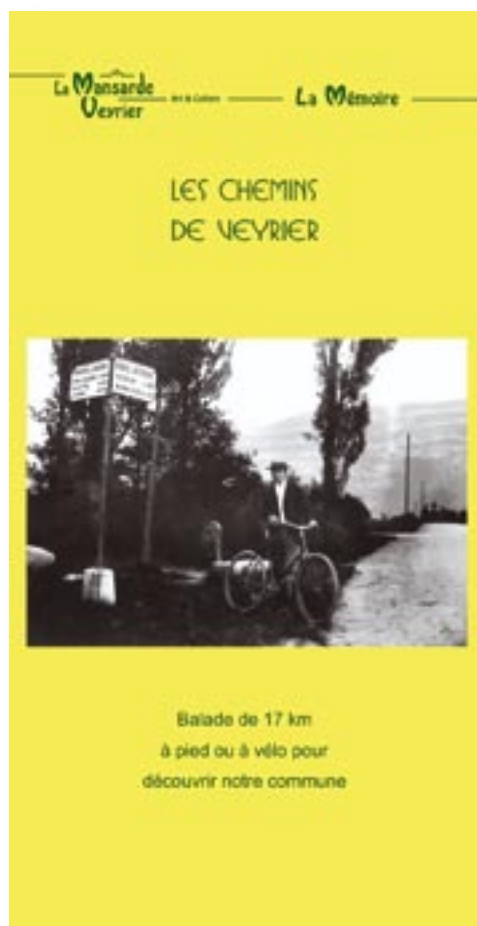
Inscription

CHF 10.- par personne (CHF 5.- par enfant) à remettre à la mairie au plus tard la veille de la sortie.

Les ornithologues et les autorités communales se réjouissent de reconduire cette expérience avec vous.

A bientôt !

Balade sur les chemins de Veyrier



Balade commentée entre Veyrier et Etrembières pour (re)découvrir quelques lieux et personnages qui font le charme et la vie de nos communes :

Date

dimanche 9 mai 2010.

Horaires

10h00 et 14h00 rendez-vous devant la mairie.

Durée

1h30 environ. Se munir de bonnes chaussures.

Inscription

secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures. Tél. 022 899 10 10

A l'occasion de la manifestation « Veyrier-Etrembières sans frontières », la Mémoire de Veyrier présentera son guide de visite de la commune « Les Chemins de Veyrier ». Cet ouvrage vous propose une balade documentée et illustrée à travers la commune de Veyrier et sur les traces de quelques personnages étonnants. A voir à l'école Rose, chemin de Sous-Balme 20, dans les locaux de la Mémoire de Veyrier

Descente gratuite de l'Arve en canoës et rafts

Etrembières – Pont de Sierne

Samedi 1^{er} mai 2010

Rendez-vous à 09h00 base de Rafting Loisirs

Chemin des Marais 62 1255 Veyrier

Durée environ 2 heures

Ouvert à tous, places limitées

Inscriptions

Mairie de Veyrier : 022 899 10 10 et

Mairie d'Etrembières : 0033 450 92 04 01

Encadrement par des guides professionnels.

Transport, équipement et matériel fournis.

Collation offerte après l'activité.



Héponse : Il s'agit simplement d'un merle noir.

Bourse échanges plants et plantes

Dans le cadre de la manifestation interrégionale « Veyrier/Etrembières Sans Frontières » du mois de mai prochain, la Commission Développement Durable se propose d'organiser une bourse d'échanges plants & plantes

le Dimanche 2 mai 2010 de 10 h. à 17 h.

sur le parking de la Maison du Parc, au Pas de l'Echelle

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous à la mairie de Veyrier

(bulletin d'inscription à remplir et à retourner à la mairie de Veyrier avant le 29.03.2010)

Le présent et l'avenir du multimédia à Veyrier

Il y a quelques mois, Swisscom a débuté le déploiement de la norme VDSL sur le réseau téléphonique de notre commune afin que nous puissions bénéficier d'un accès à Internet plus rapide (cf. Swisscom Infinity) et optimiser de nouveaux services multimédias complémentaires à l'offre Swisscom TV, anciennement appelée Bluewin TV.

Les travaux d'extension pour la réception VDSL (Very High Speed DSL) sont pratiquement achevés, à l'exception du quartier des Tournettes et d'une partie de la région de Drize qui seront équipés pour juillet 2010 si le processus de construction des deux dernières armoires de distribution ne prend pas de retard.

Une alternative prochaine à la réception des programmes de télévision numériques standards et en haute définition est la TNT

(Télévision Numérique Terrestre). On nous promet que le bassin lémanique sera couvert par la TNT en juin/juillet 2010, depuis les émetteurs du Mont-Salève et de Gex-la Faucille.

Avec la mise en service de ces nouvelles installations, la totalité de notre commune disposera d'un choix d'accès moderne et performant au multimédia.

Un peu de technique...

La technologie VDSL, successeur de l'ADSL, permet une transmission par fibre optique jusqu'à des armoires de distribution disséminées en plusieurs endroits de la commune. De là, la transmission des signaux à très haute fréquence emprunte l'infrastructure en fil de cuivre réservée jusqu'à présent au réseau du téléphone traditionnel et ceci, simultanément et sans interférences avec celui-ci.

La technique VDSL permet d'atteindre aujourd'hui la puissance montante d'environ 20 mbits/sec. Dans le futur, des débits allant jusqu'à 30 mbits/sec sur de courtes distances, soit environ 750 mètres sont envisageables.

Le VDSL permet l'accès à des applications requérant une bande passante conséquente telle que la vidéo de haute qualité en premier lieu (HDTV et vidéo à la demande), mais aussi les services interactifs dont internet ou la transmission de données à grande échelle.

Quant à la fibre optique, elle est constituée d'un cordon de fils de verre très minces permettant de transporter de l'information sous la forme d'impulsions lumineuses. Les débits actuels sont de l'ordre de plusieurs gigabits/sec (1 gigabits/

sec = 1000 mbits/sec). Compte tenu de l'évolution de cette technologie, les débits théoriques sont presque infinis.

La technologie VDSL permet le raccordement entre un réseau de fibre optique et l'équipement terminal d'un foyer ou d'un bureau qui pourront continuer à utiliser leur ligne téléphonique en fils de cuivre.

les chaînes HD suivantes (TF1HD, France2HD, Canal+HD (seul. avec abonnement), M6HD, ArteHD).

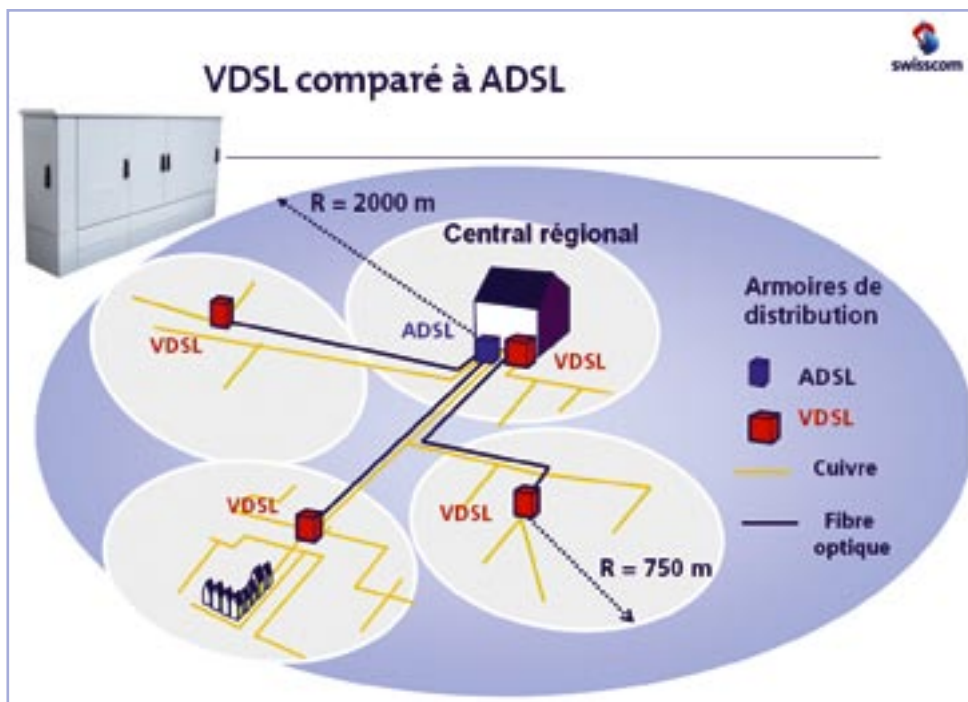
Les chaînes ci-dessus sont référencées selon la liste officielle publiée sur le site www.csa.fr.

La TNT diffusera également de nombreuses autres chaînes sous la forme de bouquets numériques payants.

Pour recevoir les chaînes de la TNT par voie hertzienne, vous n'aurez pas à remplacer votre antenne ; toutefois, il pourra être nécessaire de la réorienter et prévoir une révision des filtres de réception placés à la sortie de l'antenne.

Pour assurer une bonne continuité de réception des programmes de télévision au moment du passage au tout-numérique, vous devrez avoir fait l'acquisition d'un matériel adapté, soit un décodeur TNT si vous conservez votre ancien poste de télévision et à condition que celui-ci soit muni d'une prise Péritel.

Il faut également savoir que depuis le 6 mars 2008, tous les postes de télévision en vente sur le marché possèdent un décodeur TNT intégré. La troisième et dernière solution pour pouvoir réceptionner les mêmes programmes de télévision en qualité numérique et en haute définition, ainsi que de très nombreux autres, s'avère être le satellite par l'intermédiaire d'une antenne parabolique.



La TNT télévision numérique terrestre

En plus des chaînes qui émettent actuellement sur la TNT Suisse (TSR1, TSR2, SF1, SF2, TSI1), vous pourrez capter gratuitement, dès le mois de juin/juillet 2010, 19 chaînes supplémentaires sur la TNT France (TF1, France2, France3, Canal+ (seul. avec abonnement), France5, M6, Arte, Direct8, W9, TMC, NT1, NRJ, LCP, PublicS, France4, BFMTV, ITELE, Virgin, Gulli) et

Rubrique technique

Zone 30 chemin Sur-Rang

Les travaux ont été interrompus pendant plus d'un mois en début de cette année en raison du temps hivernal. L'implantation des panneaux signalant la zone 30, des bornes de modération de trafic et des places de parking sont actuellement en cours. Les marquages au sol suivront. La fin des travaux dépend maintenant des conditions météorologiques.

Pistes cyclables de la route du Stand de Veyrier

Les pistes cyclables de cette route seront terminées prochainement. Actuellement, un mur de soutènement est réalisé en bordure du parking dans le carrefour.

Vestiaires de football du Grand Donzel

Les vestiaires de football sont actuellement rafraîchis. Des faïences sur les murs sont installées et il est prévu de changer les luminaires. Des travaux de peinture, de ventilation et de chauffage seront également effectués.



Le Passeport–Vacances en vente dès le 21 avril 2010

Le Passeport–Vacances invite les jeunes de 10 à 15 ans à découvrir activement Genève et son canton pendant l'été. Le Service des loisirs de la jeunesse du DIP, responsable du Passeport, propose aux adolescents une large palette d'activités à choix dans les domaines les plus divers: science, art, histoire, vie professionnelle, nature, sport, aide humanitaire, cultures de différents continents, etc. De quoi susciter et combler la curiosité des jeunes qui, à cet âge, recherchent de nouveaux intérêts, voire passions, à s'approprier hors du cadre familial et scolaire. Avec, à la clé, de riches rencontres puisque les activités sont proposées par des



partenaires des secteurs publics, privés et associatifs qui, tous, se réjouissent de partager leurs connaissances.

Le Passeport–Vacances sera en vente à la mairie le **21 avril de 14h00 à 16h00**. Le prix s'élève à Fr. 60.-. Le Passeport est destiné aux jeunes nés entre 1995 et 2000.

L'éventuel solde sera en vente à la mairie du 22 au 28 avril selon les heures d'ouverture de la commune.

Une fois inscrit, le jeune recevra par courrier la brochure du Passeport–Vacances. Il pourra alors élaborer son programme pour deux semaines choisies librement parmi les six proposées, soit du 12 juillet au 21 août 2010.

Compte-rendu du Conseil municipal du 8 décembre 2009

Chauds les esprits

Ce n'est certes pas dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulée la dernière séance de l'année, les Conseillers se sont donnés le mot semble-t-il pour régler leurs comptes dans des termes dépassant parfois la bienséance.

Et pourtant, les sujets n'étaient pas nombreux et rien ne laissait présager un débordement de l'espèce.

La première triste nouvelle émanait de la démission du très sympathique libéral M. Cosimo Rizzo, heureux et fier toutefois d'avoir passé 14 ans à défendre les intérêts des électeurs.

Ensuite, l'annonce par la présidente du Conseil, Marlyse Rostan, de lire devant les élus une réponse à la lettre du vert Max Müller au service de surveillance des communes a bien contribué à augmenter la tension de quelques Conseillers.

« Cette copie de la lettre était adressée au Conseil administratif, elle n'est pas destinée à être lue devant le Conseil », a objecté M. Müller, ajoutant que sa lecture n'était pas conforme au règlement. Le libéral Serge Patek a contré l'argumentation précisant que si le bureau en avait reçu une copie, il ne s'agissait certainement pas d'une correspondance privée, que la lettre devait concerner le Conseil municipal. Les Conseillers ont finalement décidé à 11 contre 10 que la lecture du courrier soit maintenue. Celle-ci concernait la demande d'autorisation de construire sur le site de la future école Eden. Le service de surveillance a rappelé que le bâtiment n'appartenait plus à la commune et que par conséquent aucune délibération n'était désormais nécessaire.

Constructions

Le maire, Luc Malnati, a annoncé la réalisation de la nouvelle conduite de chauffage à distance entre la chaufferie centrale de l'école du Bois-Gourmand et le hangar de voirie communale ainsi que le remplacement des chaudières à gaz. Une fois tous les immeubles prévus raccordés, ce seront 100 tonnes de CO2 par an qui seront économisés.

La Fondation Jeanne d'Arc achèvera en automne 2011 la construction sur le chemin de Sous-Balme du foyer pour jeunes et de huit logements. Sur le même chemin, en face de la poste, huit autres appartements seront livrés à leurs acquéreurs début janvier 2010. M. Malnati a tenu à remercier les promoteurs de leur collaboration, notamment en cédant gratuitement des portions de terrain pour la construction d'un trottoir ou encore d'un chemin piétonnier.

Les arrêtés du département du territoire pour les zones 20 et 30 km à Pinchat sur le chemin Sur-Rang seront effectifs fin décembre et cette même route est désormais

ouverte dans les deux sens.

M. Malnati a également fait quelques communications concernant le projet Grand-Salève démontrant que celui-ci évolue normalement.

Décorations

Le Mérite 2009 a été attribué à Mlle Mélina Gonzalez pour son titre de championne suisse de Tennis des moins de 16 ans et à M. Charles Duriaux pour son engagement communautaire notamment envers les aînés de la commune.

Le Conseiller administratif Daniel Mermod a informé les élus qu'ils recevraient leur cadeau de Noël un peu tardivement, le livre choisi pour eux étant encore sous presse. Il a aussi remercié les participants et les bénévoles de la Course de l'Escalade qui a rassemblé exactement 1602 coureurs dans la catégorie Walking, soulignant au passage la collaboration exemplaire de Mme Monique Leuenberger.

L'assemblée a donné, à l'unanimité, son préavis positif pour la promotion au grade de premier lieutenant du lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers, M. Gilles Forster.

Parkings

Le Conseiller administratif Thomas Barth a annoncé qu'il avait été constaté que le parking sous la boucle du bus de la route du Pas-de-l'Echelle, pour l'heure non réglementé, était principalement utilisé par des véhicules dits ventouses. Ce sont donc des personnes laissant leur véhicule de société la nuit pour l'échanger par leur véhicule privé le matin qui sont les principaux usagers de ces 47 places de parking. En consultant la DGM (direction générale de la mobilité), le Conseil administratif s'est vu proposer la limitation du temps de parcage à 4 heures.

« Concernant la question de M. Jeanneret sur l'éventualité de distribuer des macarons dans les zones de stationnement, nous devons répondre par la négative pour diverses raisons », a débuté M. Barth avant d'expliquer la décision du Conseil administratif. Cette procédure devrait être gérée par la Fondation des parkings et cela aurait des conséquences financières importantes pour Veyrier. Une étude de faisabilité devrait être menée, entraînant encore des coûts conséquents. « Par contre, d'autres pistes sont ouvertes, notamment la diminution du prix des abonnements des parkings communaux », a ajouté le Conseiller administratif.

Flagrant délit

C'est avec fierté que M. Barth a annoncé que des cambrioleurs avaient été pris en flagrant délit de

cambriolage dans la nuit par la société de sécurité privée mandatée par la commune, les brigands en étant à leur deuxième forfait de la nuit.

Familles d'accueil

Il ne sera finalement pas créé de nouvelle association de familles d'accueil à Veyrier. Ainsi en a décidé la commission des affaires sociales suite à sa rencontre avec les responsables de l'Association du même type les Poussins, les coûts étant jugés trop importants. Toutefois, une campagne de promotion de ce système de garde devra prochainement être lancée.

Troinex tancé pour ses décisions unilatérales

La décision de la commune de Troinex de fermer deux routes pendant que deux autres sont en travaux a eu un impact très négatif sur les Veyrites. C'est pour cette raison que les libéraux ont soumis un projet de résolution demandant à l'exécutif troinésien d'abandonner ses récentes mesures circulatoires.

« C'est avec consternation que nous avons appris cette décision qui a été prise sans concertation avec les communes de Veyrier ou de Carouge alors que ces routes sont essentielles à la fluidité de la circulation sur notre commune », a lancé M. Patek avant d'ajouter combien cette mesure influait aussi négativement sur la sécurité des piétons et sur la pollution. « Accepterait-on ce type d'ingérence de leur part », s'est enquit le démocrate chrétien Charles Hutzli. Selon lui, les Troinésiens ont plutôt fait preuve de courage en adoptant cette mesure visant à diminuer le trafic de transit. Il considère également que la sécurité s'est plutôt accrue, l'augmentation du nombre de véhicules obligeant les usagers de la route à lever le pied du champignon. Quant à la pollution, il n'est pas certain qu'elle ait augmenté, les automobilistes accélérant et freinant moins brutalement lorsque la vitesse est réduite. « De plus, nous savons qu'ils sont d'accord d'en discuter dans leur prochaine commission et qu'ils envisageront d'autres solutions », a-t-il informé, proposant d'ajourner ce projet de résolution pour leur laisser le temps de se concerter. Les socialistes et les verts ont partagé l'opinion de M. Hutzli. Mais le libéral Philippe Prost a suggéré qu'il ne s'agissait pas là d'ingérence, les décisions prises par la commune voisine ayant trait au trafic régional. Il a aussi regretté que l'affaire ait mal été gérée par la DGM, affirmant que le comptage des véhicules avait été fait à la légère.

Par la bouche de M. Mark Bjertnes, les verts ont suggéré que le 3^e point de la résolution où il était suggéré



Tâches existantes

Les tâches existantes des APM comprennent :

- Contrôle du stationnement dans les diverses zones et parkings payants.
- Contrôle du trafic roulant.
- Contrôle des identités.
- Fouilles de sécurité.
- Conduite de personnes aux postes pour diverses vérifications.
- Règlement de la circulation aux abords des écoles afin d'assurer la sécurité des écoliers ou autres usagers.
- Orientation des automobilistes dans les parkings prévus lors de manifestations, services funèbres, mariages, etc.
- Coordination et renseignement à la population lors de plaintes diverses ou convocations.
- Mise en place de la signalisation routière provisoire pour divers événements.
- Enlèvement de véhicules sur terrain public ou privé (mise en fourrière) et ramassage des cycles et cyclomoteurs laissés sur la voie publique sans vignette ou volés.
- Contrôle des déchetteries et dépôts illicites.
- Gestion du ramassage des animaux morts.
- Gestion du gabarit routier lors de la taille des haies et l'élagage des arbres sur la voie publique.
- Encadrement lors de votations et d'élections et transport des urnes et matériels y relatif.
- Gestion et contrôle des marchés communaux.
- Gestion des demandes d'enseignes et banderoles publicitaires inhérentes à l'occupation du domaine public.
- Contrôle du trafic pour diverses statistiques au moyen des deux radars à but préventif (viasis) que possède la commune.
- Relevés des caisses des parkings et WC publics.
- Enquêtes diverses et constats de fait.
- Gestion du dossier des tags et graffitis.
- Service d'huissier lors de célébrations, réceptions, séances du Conseil municipal, etc.
- Vérification des signatures lors de référendums.
- Vente des médailles de chiens et des cartes de tennis.
- Intendance des objets trouvés ou perdus.
- Gestion des amendes d'ordre, contraventions et infractions.
- Gestion des abonnements des parking communaux.
- Gestion et contrôle de la vidéosurveillance ainsi que des contrats passés avec diverses sociétés privées de sécurité.

D'ASM à APM

(Agent de Police Municipale)



De gauche à droite : M. Alain Nicolet, Premier lieutenant, M. Jean-Louis Demierre, Sergent, M. Bernard Blaser, Agent, M. Jean-Marc Meyer, Caporal, M. Jésus Gonzalez, Appointé, Mme Ana Gonzalez, Agente.

Pour faire suite à la nouvelle loi sur les agents de la Police Municipale (LAPM) (F 1 07), en date du 1^{er} janvier 2010, les agents de la sécurité municipale ont retrouvé leur véritable dénomination de Police Municipale.

Les agents sont dotés d'un nouvel uniforme dit « UNIAPM » de couleur gris et noir.

Dans un but d'économie sur le budget habillement, ce nouveau concept a été étudié pour limiter le nombre de pièces d'uniformes par agent, améliorer la qualité des tissus et centraliser les commandes pour toutes les communes genevoises. Cet uniforme sera représentatif du corps des agents de la Police Municipale du Canton et permettra d'identifier la commune à laquelle appartient les agents.

Afin de signifier ce changement qui revêt une importance particulière, le Conseil administratif a décidé de restructurer la Police Municipale de Veyrier en procédant aux nominations suivantes :

Le Maréchal Alain Nicolet est promu au grade de Premier-lieutenant, le Sous-brigadier Jean-Louis Demierre est promu au grade de Sergent et l'appointé Jean-Marc Meyer au grade de Caporal.

Le reste de l'effectif du service reste au statut quo, à savoir :

L'appointé Jésus Gonzalez (Chef de groupe), l'agent Bernard Blaser et l'agente Ana Gonzalez.

La secrétaire attitrée de la Police Municipale est Madame Chantal Blanchard, qui gère divers dossiers administratifs des APM et la réception centralisée de la mairie.

Les patrouilleuses scolaires sont également gérées par la Police Municipale, il s'agit de : Mesdames Joëlle Bovet, Marlyse Christan, Ghyslaine Schmid, Chantal Proz, Maria Ferros et Elvira Das Neves.

Les véhicules de toutes les communes genevoises ont une signalétique uniforme comprenant des logos et inscriptions de couleurs identiques ainsi que l'écusson de la commune dont elles dépendent ; ceci afin d'améliorer leur visibilité lors des patrouilles auprès la population.

Pour mémoire, les Maires et les Conseillers administratifs délégués à la Police Municipale ont une fonction d'Officier de Police dans leurs communes.

Pour les communes qui ont choisi d'engager des APM, le Maire délègue une partie de ses pouvoirs aux agents afin qu'ils interviennent ou le représentent sur le territoire communal. De ce fait, les APM ont des prérogatives dans des domaines très spécifiques et diversifiés.

(Lire encadré « Tâches existantes »)

Un contact étroit est enfin entretenu avec les diverses entités comme la Police Fédérale, Cantonale, Judiciaire, la Gendarmerie de Carouge, le Corps des Gardes Frontière, le Service des Gardes de l'Environnement et les responsables des sociétés locales ou autres.

Périodiquement, les APM suivent une formation continue pour optimiser leurs compétences et prestations auprès de la population.

Dans le cadre de leur mission d'ilotier, leurs contacts privilégiés avec la population, les commerçants, les sociétés et les divers services publics, les APM sont le lien étroit avec les autorités. Ces dernières sont informées sur les problèmes de la commune et peuvent prendre des décisions en toute connaissance de cause.

(Lire encadré « Missions selon la nouvelle loi »)

En conclusion, l'élargissement des compétences, des tâches et des missions des APM vont permettre dès maintenant d'accentuer et d'optimiser le service à la population.

Missions selon la nouvelle loi sur les APM

Sécurité de proximité, soit prévention des incivilités et de la délinquance par une présence régulière et visible sur le terrain de jour comme de nuit selon les services, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces, dans les parcs publics et lors de manifestations ou d'événements organisés sur le territoire communal.

- Contrôle de l'usage accru du domaine public.
- Contrôle de la lutte contre le bruit.
- Contrôles en matière de circulation routière.
- Prévention et répression en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les détritiques, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage.
- Coopération avec la police cantonale ainsi qu'avec les autorités compétentes dans leurs domaines d'activité.
- Sanction des infractions constatées lorsqu'elles relèvent de leurs compétences.
- Transmission aux autorités compétentes des rapports ou constats établis dans le cadre de leurs missions.





Cours d'éducation canine

Depuis quelques années, afin d'encourager les propriétaires de chiens de la commune à suivre des cours d'éducation canine, la commune participait financièrement à ces derniers.

Dès le 1er septembre 2010, ces cours deviendront obligatoires en raison de l'ordonnance sur la protection des animaux adoptée par le Conseil fédéral en 2008. Ce dernier a en effet fixé une nouvelle base à la protection des animaux. Il mise notamment sur l'information et la formation des éleveurs et des propriétaires d'animaux.

Pour cette raison, les cours d'éducation canine ne seront plus subventionnés par la commune dès cette date.

Toutes les informations utiles sur ce sujet sont disponibles sur le site :

www.monanimaljenprendssoin.ch.

Fête Petite enfance

Comme chaque année, la fête de la petite enfance a lieu au printemps. Cette année, elle est quelque peu avancée pour passer le relais à la manifestation Veyrier-Etrembières. Elle aura lieu le samedi 24 avril prochain à l'école de Veyrier et le programme est disponible sur le site internet de la commune www.veyrier.ch.

Les Lucioles, la Ruche, Pitchoun, les Rainettes, les Nains, La Salésienne et la Cigogne défilent dans le village.

Les sociétés sportives participeront à la fête en animant divers stands de démonstration et jeux pour les petits.

Flash Info

Population

Au 31 décembre 2009, la commune de Veyrier comptait 9'782 habitants.

Passeport 10

En tant qu'Etat associé à Schengen, la Suisse est tenue de délivrer à partir du 1er mars 2010 uniquement des passeports contenant une photographie du visage enregistrée électroniquement et deux empreintes digitales. L'introduction définitive du passeport biométrique constitue un engagement pris par la Suisse au niveau international et accepté par les citoyens suisses lors de la votation du 17 mai 2009.

L'introduction du passeport électronique ne nous apporte pas des avantages qu'en Europe. Elle est la condition pour que les ressortissants suisses puissent continuer à se rendre aux Etats-Unis sans visa. En effet, les Etats-Unis ne libèrent de l'obligation de visa que les ressortissants des Etats qui délivrent des passeports électroniques.

Concrètement, les nouveaux passeports 10, dits passeports biométriques, ne sont plus délivrés par la commune de domicile, mais par le service des passeports situé à Onex, en raison des nouvelles compétences liées à cette tâche. Le seul document d'identité qui peut désormais être délivré par la commune est la carte d'identité.

Le nouveau passeport 10 est valable 10 ans pour les adultes pour un montant de CHF 140 et 5 ans pour les moins de 18 ans pour un montant de CHF 60.-.

Toutes les informations utiles sur ce sujet sont disponibles sur le site www.passeportsuisse.ch.

Levée des déchets – nouveau concessionnaire

L'appel d'offres public conforme à l'AIMP pour la conclusion d'un nouveau contrat pour la levée des déchets sur le territoire communal a été ouvert du 19 octobre au 30 novembre 2009

Trois offres ont été reçues des entreprises suivantes : Transvoirie SA, Matthey transports – Véolia et Pascual transports.

Après analyse des offres, le Conseil administratif a adjugé ce mandat de levée des déchets à Transvoirie SA pour une durée de 5 ans dès le 1er janvier 2010.

L'ancien concessionnaire, M. Michel Dupertuis, a cédé son entreprise à Transvoirie SA et cette transaction figurait dans l'offre remise par cette entreprise. M. Dupertuis est devenu l'employé de Transvoirie SA et est le répondant de la commune pour l'exécution de la levée des déchets sur le territoire communal. Ces éléments constituent de bonnes garanties pour la commune quant au maintien de la qualité de cette prestation.

Parking de l'Uche

Afin de désengorger le stationnement dans la zone du village et promouvoir l'utilisation du parking de l'Uche situé à l'entrée du village, la commune offre la gratuité durant un mois pour les nouveaux abonnements conclus par des habitants de la commune dans ce parking.

Toutes les informations utiles sur ce sujet sont disponibles à la mairie au 022 899 10 10.



suite de la page 14

de publier la résolution par le biais d'un tout-ménage à Veyrier soit remplacé par la publication dans le Journal de Veyrier ou sur les panneaux d'affichage dévolus aux communications du CM.

« Le parti libéral ne doit pas se faire de la publicité avec nos sous », a étayé le socialiste Raymond Jeanneret, la résolution mettant en avant le groupe libéral. M. Patek s'est montré rassurant en précisant que le cas échéant, il serait fait mention du Conseil municipal incorpore dans le tout-ménage.

La résolution a finalement été acceptée par 11 oui, 8 non et 3 abstentions.

Les débats ont tué la résolution des verts

Le Conseil administratif s'est fait tancer par les verts et les socialistes pour avoir reçu les candidats de l'Entente au Conseil d'Etat lors de la manifestation communale accueillant les nouveaux habitants. Dans un projet de résolution intitulé « Intérêts communaux versus intérêts électoraux », les verts ont souhaité rappeler que la fonction du Conseil administratif est de représenter les intérêts de la commune et non ceux d'un quelconque groupe politique. Ils ont été jusqu'à suggérer l'élaboration d'un règlement ad hoc régissant le contenu, l'organisation et les modalités des séances publiques communales. Le vert Yann Boggio a qualifié cet exercice de mélange des genres douteux, il a déploré l'instrumentalisation de la soirée à des fins électorales.

Pour sa défense, M. Barth s'est concocté un plaidoyer bien élaboré « Quand nous avons pris connaissance de ce projet de résolution, nous avons été partagés entre deux sentiments, le premier consistant à se dire qu'il émanait d'un groupe qui jouait une fois de plus la carte politique, exécuté avec plus ou moins, mais ici plutôt moins, de discernement. Le second, le plus vraisemblable, d'avoir affaire à de mauvais perdants ». Il a laissé

entendre que l'une des vocations d'un Conseil administratif était d'exposer sa vision politique et a rappelé que la présence du socialiste Charles Beer lors de la fête du 1er août n'avait pas créé l'émoi au sein de l'opposition. Il a aussi précisé que ce n'était pas le Conseil administratif qui avait invité les candidats, mais bien les groupes politiques qui étaient venus vers eux afin de leur demander s'il était possible de les recevoir lors de cette soirée. « Ne reprochez pas aux partis centraux de l'Entente d'être un tantinet plus inventifs, imaginatifs et productifs que les vôtres. Si votre présidente nous en avait fait la demande, nous aurions aussi reçu vos protégés avec plaisir à Veyrier ».

« C'est beaucoup trop bien argumenté pour quelqu'un qui a la conscience tranquille », a ironisé M. Jeanneret, provoquant ainsi les rires de l'auditoire. Il a ajouté que la gauche devenait aguerrie aux écarts de langage de M. Barth, faisant allusion aux nombreuses prises de bec ayant eu lieu dans le passé entre eux et a regretté le fait de se voir qualifié de mauvais perdant. Il a manifesté le soutien de son groupe à la résolution des verts.

Le radical Yves Duffey s'est opposé à la résolution notamment en précisant que si le Conseil administratif faisait des excuses à la population comme le mentionne le document, la grande majorité ne comprendrait pas de quoi il retourne.

« Une fois de plus, les verts s'illustrent dans des projets qui n'ont d'autres buts que de nous faire perdre du temps. Si au moins une fois vous veniez avec quelque chose de constructif, on pourrait entrer en matière. A force d'envoyer des volées de bois vert aux autres, il ne faut pas vous étonner des retours de bâton. Mais peut-être que vous aimez cela. Rassurez vous, la forêt que vous êtes en train de planter suffira pour nous chauffer tout l'hiver et même au-delà », a lancé le démocrate chrétien Raymond Gavillet.

Pour le radical Zoltan Szalai, le Conseil administratif a manqué à son devoir en n'invitant pas les autres candidats alors qu'il était au courant que ceux de l'Entente se-

raient présents. Si ce genre d'erreur se présentait régulièrement, il deviendrait peut-être inévitable d'élaborer un règlement tel que suggéré par les verts selon lui.

« Ma conscience me dicte de me désolidariser de mes collègues dans cette affaire, j'étais fortement opposé à cette manière de faire et j'ai dit à plusieurs reprises, en agissant ainsi, on a donné une tournure politique à une manifestation communale » s'est confessé M. Mermod en demandant tout de même le rejet de la résolution.

« Je regrette que le parti radical soit tombé dans le piège, habilement tendu, c'est peut-être leur seul mérite, par le groupe des verts », a déploré M. Barth.

Monsieur le Maire a exprimé sa déception quant au déroulement de la soirée où les débats se situaient à un niveau assez bas. Il a aussi précisé que si le radical François Longchamp n'était pas présent, c'était seulement pour une question d'agenda, priant encore le Conseil de ne pas entrer en matière sur le projet.

Cerise sur le gâteau, après 25 minutes d'accusations et de réprobations fusant de toutes parts, les verts, satisfaits par les débats provoqués par leur projet de résolution, l'ont simplement retiré...

Les verts contre-attaquent

Tenant mordicus à la mise en œuvre rapide du projet des Etournelles, les verts ont utilisé l'embellie des finances communales, annoncée il est vrai peu de temps avant la fin de l'étude du projet de budget et plan des investissements 2010, comme argument à la relance du chantier. Ils ont déposé un projet de délibération octroyant l'ouverture d'un crédit de CHF 1'620'500 au Conseil administratif pour l'élaboration du programme.

Hormis quelques accusations et invectives supplémentaires distribuées généreusement de part et d'autre, les arguments entendus lors de la soirée n'apportent rien de nouveau, tous les groupes campant sur leur position. Les lecteurs peuvent consulter les précédents comptes rendus s'ils le souhaitent. Le projet a été rejeté à 15 voix contre 7.

Nancy Gagné Bolle

Association des propriétaires de forêts Annonce de chantiers

L'association des propriétaires de forêts de Veyrier (APV) regroupe des propriétaires privés, la commune de Veyrier, l'Etat de Genève et les SIG. Elle gère en leur nom les massifs forestiers de la commune et organise chaque année, en fonction du plan de gestion, des chantiers d'exploitation des bois. Les produits exploités sont ensuite valorisés sous forme de bois d'énergie et fournissent les plaquettes forestières qui vont chauffer l'école du Bois-Gourmand et les bâtiments rattachés au même réseau de chaleur.

Nous aurons deux chantiers en 2010 :

L'un dans les bois de Veyrier, du côté du chemin de Chantefleur, sur 4 ha, sera une coupe d'éclaircie pour dégager les meilleures tiges et leur permettre de grossir encore, avec également des interventions en lisière en faveur d'une meilleure diversité.



L'autre dans les pentes de l'Arve, au-dessus de la station de pompage de Vessy, sur 0,8 ha ; la coupe planifiée vise à régénérer en partie la forêt et à stabiliser les pentes, avec aussi des interventions dictées par la sécurité des promeneurs et des voitures circulant en contrebas. La quantité de bois martelée par le service

des forêts se monte à environ 1'400 m³ de plaquettes de bois. Les travaux se dérouleront principalement jusqu'à fin mars. Selon les dispositions légales, la forêt retrouve ensuite sa tranquillité jusqu'à fin août et les travaux se termineront éventuellement au début de l'automne, leur durée dépendant des conditions climatiques ; ils seront réalisés par l'entreprise Michel Bidaux de Sierne. Durant les travaux, l'accès aux chantiers est interdit pour des motifs de sécurité. Nous vous remercions par avance de respecter les signalisations et de ne pas vous promener à proximité immédiate des travaux

Les députés veyrites au Grand Conseil

Le 11 janvier dernier, le Conseil administratif a eu le grand plaisir d'accueillir pour une rencontre autour d'un déjeuner les députés veyrites élus au Grand Conseil ainsi que M. Mark Muller, Conseiller d'Etat, également originaire de la commune.

À cette occasion, le Conseil administratif a félicité Mmes Aurélie Gavillet, députée socialiste, et Dominique Rolle, députée du mouvement citoyen genevois, pour leur élection, M. Olivier Jornot, député libéral, pour sa réélection au Grand Conseil et M. Mark Muller pour sa réélection au Conseil d'Etat.



De gauche à droite : M. Luc Malnati, Maire, M. Daniel Mermod, Conseiller administratif, Mme Aurélie Gavillet, Députée, M. Thomas Barth, Conseiller administratif, M. Christian Garin, Secrétaire général, Mme Dominique Rolle, députée, M. Olivier Jornot, député et M. Mark Muller, Conseiller d'Etat.



Commission des constructions

La commission des constructions se compose comme suit : un Conseiller municipal avec la fonction de président, M. Jean-Jacques Imberti (Radical), deux Conseillères municipales, Mmes Marie-Lourdes Desardouin (socialiste) et Renée Van der Bent (libérale) – qui remplacera M. Cosimo Rizzo, démissionnaire – et six Conseillers municipaux, MM. Mark Bjertnes (les verts), Raymond Gavillet (PDC), Raymond Jeanneret (socialiste), Serge Patek (libéral), Philippe Rossé (libéral) et Zoltan Szalai (radical). M. Luc Malnati (PDC) participe aux séances en tant que délégué du Conseil administratif. L'urbaniste communal, M. Olivier Orth, et le technicien communal, M. André Jordan, y assistent pour apporter des informations d'ordre technique.

La première préoccupation de cette commission avait trait à la question de savoir s'il fallait réhabiliter ou démolir et reconstruire l'école du village. Après maintes explications, la commission a opté en faveur de la démolition-reconstruction dans le cadre du projet Grand-Salève. Un projet ayant été sélectionné lors du concours, elle a plus récemment débattu des étapes d'étude et d'avancement du projet.

Un autre projet d'envergure dont a été saisie la commission concerne les Etournelles, soit la construction d'un bâtiment de logements avec commerces et crèche. La commission a examiné puis approuvé le cahier de charges du concours d'architecture qui a abouti au choix d'un projet de qualité. Malgré les efforts entrepris, la détérioration des finances communales risque aujourd'hui de retarder la concrétisation de ce projet attendu par de nombreuses familles veyrites tant pour des places de crèches que pour des appartements familiaux.

C'est avec plus de satisfaction que la commission a pu se pencher sur le dossier du réaménagement de la place de jeux du Grand-Donzel, aujourd'hui réalisé, et les travaux concernant les courts de tennis situés dans le même périmètre qui sont en partie terminés.

Parmi les autres points qui ont leur importance dans la vie de la commune et qui sont ou ont été traités par la commission des constructions, on peut citer la rénovation de l'auberge du Grand-Donzel, la réfection de l'école de Pinchat, la construction de trottoirs sur la route de Pinchat, les travaux d'entretien du local des jeunes et le fâcheux dossier concernant les défauts apparus à l'école du Bois-Gourmand. Tout dernièrement, la commission a en outre étudié l'acquisition d'un véhicule élévateur télescopique.

Le travail de la commission permet d'apporter des solutions pragmatiques à des dossiers souvent très techniques.



Évadez-vous toute l'année le temps d'un film, d'un spectacle, d'un concert ou d'une visite d'exposition en réduisant leur prix de 10 ou de 20 francs!*

* réseau défilé de partenaires culturels



Le Chéquier culture, une invitation au voyage!

EMBARQUEMENT IMMÉDIAT!

6 chèques de 10 francs vous sont offerts si :

- vous avez entre 21 et 64 ans,
- vous êtes domicilié-e en Ville de Genève ou dans une des communes participantes en 2010,
- et si vous touchez un subside A, B ou 100% pour votre assurance-maladie (exclus étudiants-es, chômeurs-euses, AI).

Plus d'informations sur: www.ville-ge.ch/culture rubrique «Culture pour tous»

